

**Règlement du jeu-concours « Calendrier de l'Avent 2021 »,
organisé par l'Union Commerciale de la Ville de Luxembourg**

Les conditions obligatoires suivantes règlementent la participation au jeu-concours « Calendrier de l'Avent 2021 » (ci-après « jeu-concours ») organisé par l'Union Commerciale de la Ville de Luxembourg (ci-après « UCVL »), ayant son siège social à 1, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Art. 1 Participation et déroulement

1. Sont en jeu :

- Monoprix : Un panier cadeau de 150€
- Dammann Frères : Un coffret « My little Boutique »
- Lineheart : Des écouteurs Bang & Olufsen
- Ferala : Un bon cadeau de 150€
- Paris 8 : Une bougie parfumée et une eau de toilette Aqua di Parma
- Ottika Enza : Lunettes solaires de la marque "Eyepetizer"
- Mano : Un sac à mains
- Witry Rausch : Un sac à mains
- La malle de Lux : des boucles d'oreille et une broche
- Exki : Un panier de produits d'une valeur de 100€
- Pizza Hut : Invitation pour des Party Box et pizzas larges, medium
- Domino : Lieewood ensemble bébé
- Namur : Une grande corbeille
- Kaempff Kohler : Une corbeille de Noël
- Wanderscheid : Un panettone et une corbeille l'Atelier
- Signorini Tartufi : Un coffret luxe « Merci à vous »
- Fischer : Bon pour 1 gâteau personnalisé de 120€
- Nespresso : Une machine Vertuo Next Matt Black ainsi qu'un calendrier de l'Avent
- L'Occitane : Soins visage et corps
- Cocottes : Un coffret cadeau découvertes
- Lucien Schweitzer : Une "Carry lamp »
- Sakanana : Une pièce unique "Nana de Luxembourg"
- Smart Baby shop : Une carte Cadeau de 100€
- Version originale : des sneakers en cuir vegan

2. Sont autorisées à participer toutes les personnes âgées de plus de 18 ans, résidant au sein de la Grande-Région (Grand-Duché du Luxembourg, Lorraine, Wallonie, Rhénanie-Palatinat, Sarre). En cas de doute, il incombe au participant de fournir la preuve de son âge et de sa résidence.
3. Il est indispensable que tous les renseignements du participant correspondent à la réalité. Dans le cas contraire, l'UCVL se réserve le droit de l'exclure du jeu-concours. Seul le participant est responsable de l'exactitude des données fournies.
4. Plusieurs participations par personne et par jeu sont autorisées.
5. Les membres du personnel de l'UCVL ainsi que les membres de leur famille ne sont pas autorisés à participer.
6. Le jeu-concours se déroulera sur Instagram, du 1er Décembre 2021 au 24 Décembre 2021, à raison de 24 jeux concours.

7. La participation se fera en « commentant » la photo du jeu sur le profil Instagram de cityshoppingluxembourg www.instagram.com/cityshoppingluxembourg. Le participant devra s'abonner à la page Instagram cityshoppingluxembourg et du partenaire si mentionné dans le post. Il aura 24 heures, à compter de l'heure de publication de la part de cityshoppingluxembourg, pour tagguer 1 ami en commentaire sous la photo.
8. Seront considérées comme nulles, les participations :
 - a. Sans abonnement au compte Instagram cityshoppingluxembourg et au compte du commerce si mentionné
 - b. Sans commentaire mentionnant 1 ami
9. La participation au jeu-concours ne comporte pour le participant aucune obligation d'achat.
10. Le tirage au sort, sera fait parmi tous les participants, par le biais d'un tirage au sort parmi les commentaires. L'UCVL vérifiera les éléments : abonnement à la page Instagram cityshoppingluxembourg, abonnement à la page du partenaire si mentionné, commentaire et tag de l'ami. Dans le cas où le participant désigné ne remplit pas les critères susmentionnés, un nouveau tirage au sort sera fait.
11. L'annonce du gagnant se fera le lendemain de la publication de chaque jeu-concours. Le gagnant sera annoncé sous la photo dudit jeu-concours.
12. Le gagnant sera contacté par message privé sur Instagram. Il devra prendre contact auprès de l'UCVL aux coordonnées qui lui seront transmises dans ce message privé.
13. Aucun message ne sera adressé aux autres participants.

Art.2 Refus de l'inscription

L'UCVL peut refuser une inscription sans fournir de motif. Il n'existe fondamentalement aucun droit à la participation. En outre, l'UCVL se réserve le droit d'exclure à tout moment du concours des participants déjà acceptés.

Art.3 Données à caractère personnel

1. En participant au concours, tout(e) participant(e) accepte que les données à caractère personnel qu'il a fournies et qui sont nécessaires à la participation soient collectées, enregistrées et utilisées par l'UCVL pour prévenir les gagnants, et ce, pendant la durée du concours.
2. Les gagnants donnent leur accord pour que leur nom de profil soit mentionné sur le site sur les pages Facebook et Instagram correspondantes (www.facebook.com/cityshoppingluxembourg et www.instagram.com/cityshoppingluxembourg)
3. Le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification gratuit aux données à caractère personnel le concernant. Il dispose également d'un droit de suppression, étant précisé que s'il l'exerce pendant la durée du jeu-concours, le participant sera réputé avoir renoncé au jeu-concours. De telles demandes doivent être faites par écrit auprès de l'Union Commerciale de la Ville de Luxembourg en joignant une copie de la carte d'identité, contresignée par lui.
4. Le participant est libre de rétracter son accord quant à l'enregistrement et au traitement de ses données à caractère personnel en envoyant un courrier électronique à info@cityshopping.lu et ainsi mettre fin à sa participation au jeu-concours.
5. Les données à caractère personnel seront détruites à l'issue du jeu-concours.

Art.4 Communication

Toute communication relative au présent jeu-concours doit être envoyée par pli recommandé, à l'adresse suivante :

Union Commerciale de la Ville de Luxembourg
1, rue Philippe II
L-2340 Luxembourg

Art.5 Limite de responsabilité de Cityshopping Luxembourg

La participation à cette opération implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Le présent règlement est régi par la loi luxembourgeoise. L'ensemble des dispositions du présent règlement forme la loi entre l'Union Commerciale de la Ville de Luxembourg et les participants au jeu-concours. Les tribunaux de la Ville de Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg, seront seuls compétents pour connaître de toute réclamation ou litige qui n'aurait pu être réglé(e) à l'amiable.